



Le point avec...

Michel Sinoir

Directeur de l'Agriculture et de la Forêt

Vous avez beaucoup œuvré pour la création de l'Interprofession. Quel bilan en dressez-vous aujourd'hui ?

Lors de l'élaboration de la Convention Canne en 2006, les planteurs, les industriels et l'Etat avaient arrêté en commun le principe de la création d'une interprofession de la canne et du sucre. Un an après la signature de la Convention, le Comité Paritaire Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CPCS) a vu le jour. Le CPCS a eu une action positive dans les coups durs (engrais, cyclone Gamède). Il est l'interlocuteur de l'Etat pour les questions qui concernent la filière, et c'est un lieu privilégié du dialogue entre planteurs et industriels. Je sais qu'il travaille en bonne intelligence avec la Chambre d'Agriculture et qu'il constitue donc réellement un plus pour tous les planteurs. L'interprofession est le lieu de débat légitime pour traiter des questions de fond comme le revenu de chacun des acteurs de la filière, la question foncière ou les relations de la filière canne avec la société réunionnaise. Les statuts prévoient d'ailleurs qu'elle se réunisse chaque trimestre et je crois que c'est un minimum.

L'heure est à la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR). La DAF défend la sole agricole. Quels sont vos leviers d'actions ?

La première manière de défendre le foncier agricole, c'est de soutenir le revenu de l'agriculteur. Et ce n'est pas la DAF en particulier qui le fait, mais l'Etat, grâce à la Convention Canne pour cette filière, avec le concours de l'Union Européenne, dans le cadre de la Politique Agricole Commune (la PAC) qui est depuis l'origine l'un des moteurs les plus actifs de la construction européenne. Le Département mène d'ailleurs une politique agricole particulièrement active et efficace, complémentaire des soutiens de l'Etat, dans le cadre de la PAC.

L'Etat est vigilant sur les usages du foncier, dans le respect toutefois des compétences des collectivités, les communes pour les PLU, la Région pour le SAR, le Département pour les terres incultes. Nous sommes sur une île. Le foncier est limité et le monde agricole a le devoir de l'exploiter convenablement. Les premières procédures de terres incultes aboutiront d'ailleurs prochainement.

Enfin, les services de l'Etat dialoguent avec tous les partenaires institutionnels pour que les surfaces agricoles nécessaires aux besoins des filières soient préservées. Sans terres agricoles, il n'y a pas d'agriculture possible. Le Préfet l'a notamment rappelé dans la contribution initiale de l'Etat en mai 2006 en vue de la révision du SAR.

1 000 hectares gagnés pour la canne, c'est 5 millions d'euros de revenu supplémentaire pour les planteurs, 8 000 tonnes de sucre de canne origine Réunion pour le marché européen qui en demande actuellement, 12 GWh d'électricité renouvelable correspondant à la consommation de 1 700 foyers réunionnais pendant 1 an, ou encore 16 000 tonnes d'émissions de CO2 évitées.

Justement, vous parliez de la PAC. Le Ministre Michel Barnier vient de proposer une modification de certains dispositifs. Quel impact pour La Réunion ?

Il est trop tôt pour décrire le contenu exact des mesures qui seront prises dans les DOM, car le Ministre ne les a pas encore annoncées aux Préfets. D'ores et déjà je peux simplement vous dire que l'intention du Ministre est de faire en sorte que les DOM soient bénéficiaires du bilan de santé de la PAC, adopté en 2008 sous présidence française, car ils représentent une agriculture équilibrée et durable en zone tropicale, dont le monde a tant besoin aujourd'hui pour nourrir les hommes.

Enfin, l'Etat local et national s'est investi aux côtés de l'Interprofession et de la Chambre d'Agriculture pour la revalorisation de l'énergie issue de la bagasse.

Où en est-on sur ce dossier ?

Oui, je tiens en premier lieu à souligner l'engagement de tous les acteurs locaux qui ont porté ensemble ce projet. Dans ce genre de négociation, l'union sur le terrain est indispensable pour que La Réunion soit entendue.

Pour autant, rien n'est encore finalisé. Des avancées significatives ont été obtenues à l'Assemblée Nationale, avec le soutien du Gouvernement. Le Préfet de La Réunion s'est personnellement engagé dès le début du processus de discussion nationale, en adressant au Gouvernement une note détaillée en décembre 2008 qui avait reçu l'accord de poids de tous les acteurs de la filière canne-sucre-énergie. Cette note a notamment été à l'origine de la mission de l'Ingénieur Général Gilles BELLEC, mandaté par le Ministre en charge de l'énergie Jean-Louis BORLOO.

Dès que la phase réglementaire et technique sera achevée au niveau national, je saisirai l'Interprofession au titre de l'article 10 pour le partage de cette nouvelle valorisation. Il est essentiel dans ce dossier que le revenu du planteur soit conforté, et l'Etat y sera particulièrement attentif.

Un objectif réaliste et indispensable.

2006 : En séance solennelle, le Département adopte avec les avis de la Région et de l'Etat, les cahiers de l'Agriculture. Ce document technique est le résultat du travail de chacune des filières agricoles pour évaluer les besoins des filières dans leurs projets de développement. Ces cahiers démontrent la nécessité d'atteindre 50 000 hectares de SAU pour l'agriculture dont 30 000 hectares pour la canne. Pour concrétiser cette nécessité, deux leviers doivent être activés : reconquérir les terres en friches et limiter les pertes de l'espace agricole, grignoté par l'urbanisation.

Cet objectif est indispensable mais surtout réaliste ! À l'heure actuelle, la sole agricole est de 43 000 hectares de SAU. La canne représente 25 100 hectares cultivés à ce jour.

Il manque donc 7 000 hectares pour l'agriculture dont 4 900 pour la canne à sucre. Le recensement global des friches fait apparaître que 8 000 ha agricoles peuvent être mobilisés.

Au-delà, pôle canne par pôle canne, en se rendant sur le terrain, les techniciens de la DAF, de la SAFER, du CTICS, de la Chambre d'Agriculture et les équipes industrielles ont identifié des terrains disponibles. Il apparaît ainsi que 915 ha supplémentaires de

terrains sont mobilisables et identifiés. D'autres terrains en friches sont encore inconnus mais pourront faire l'objet, à moyen long terme, d'une valorisation. Avec sa volonté habituelle, le monde agricole a donc tous les moyens d'agir pour atteindre ses objectifs. D'ailleurs, la mise en eau des projets d'irrigation permet de développer les surfaces agricoles.

De nombreuses communes ont déjà pris conscience de l'enjeu agricole. A titre d'illustration, Sainte-Rose a augmenté de 10% sa surface cannière entre 2005 et 2008. Cette dynamique doit se globaliser et s'appuyer sur les aides à la replantation pour optimiser l'ensemble des terres cultivables.

Le Schéma d'Aménagement Régional ainsi que les SCOT et les PLU qui en découleront devront continuer à prendre en compte cette exigence du foncier agricole. L'aménagement durable de La Réunion passe par un équilibre de ses trois espaces structurels : l'urbain, le naturel et l'agricole.

Reconquérir du foncier agricole, c'est permettre plus de production pour les filières. C'est donc à la fois contribuer à l'autosuffisance alimentaire, renforcer le PIB de La Réunion et développer l'emploi.

Parcelles en friches recensées dans les pôles canne mars 2009

	Surface en friches
BRAS PANON	5
ÉTANG SALÉ	9
LA POSSESSION	17
LE TAMPON	12
LES AVIRONS	20
PETITE ÎLE	1
SAINT ANDRÉ	11
SAINT BENOÎT	110
SAINT DENIS	3
SAINT JOSEPH	5
SAINT LEU	90
SAINT LOUIS	28
SAINT PAUL	371
SAINT PHILIPPE	4
SAINT PIERRE	42
SAINTE MARIE	86
SAINTE ROSE	29
SAINTE SUZANNE	61
TROIS BASSINS	12
TOTAL	915

Plus de 8 000 ha bruts, à préciser, identifiés en friche sont à ajouter aux 915 ha identifiés récemment.

Les «fricheurs» exclus des exonérations :

Combat engagé de longue date par le Président de la Chambre d'Agriculture, l'exonération sur le foncier non bâti est devenue une réalité pour les agriculteurs réunionnais. Cependant, la loi s'est montrée pédagogique. Seuls les terrains réellement (et correctement) cultivés pourront bénéficier de cette exonération. Voilà un encouragement supplémentaire pour remettre en culture et éviter de gaspiller le foncier productif dont La Réunion a tant besoin.

Foire de Bras-Panon

La foire de Bras-Panon se tiendra cette année du 8 au 17 mai. Comme d'habitude, les Industriels y auront leur stand.

La journée Canne organisée par la Chambre d'Agriculture est prévue le lundi 11 mai. Au programme :

9H00 - 10H30 Conférence : "Valorisation de la bagasse / Energie- Filière Ethanol" animée par la Chambre d'Agriculture. (Salle Raymond BARRE)

10H00 - 12H30 Démonstrations de la coupeuse de Cannes Pays« la PRO-BOF – CIS »Lieu : terrain de Mr M'BAE Lazare - Chemin des Abeilles – Libéria

Informations sur la réglementation du pulvérisateur porté
Toute la journée Présentation de nouvelles variétés de cannes. Visite d'une parcelle plantée en canne sur le Champ de Foire (ex : Jardin potager)

Pour les démonstrations, n'oubliez pas de vous inscrire auprès de votre technicien canne à la Chambre d'Agriculture.

